



Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 3 octobre 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères Marie Ginette Lafrance, M^e Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général et M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim.

2011-10-261

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 6 septembre 2011
4. Comptes à payer – mois de septembre 2011
5. États comparatifs des revenus et dépenses – second semestre 2011

Réglementation

6. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité (projet de règlement n° 1003)
7. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc (projet de règlement n° 1007)
8. Adoption du second projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone

Comités

9. Dépôt de procès verbaux – comité consultatif
 - Comité de circulation
10. Comité de circulation – nomination d'un président
11. Comité de circulation - nomination membre citoyen
12. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
 - Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu
 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
 - Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu
 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
13. Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – approbation de la variation budgétaire 2011



14. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012

Personnel

15. Embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire
16. Modification résolution n° 2011-04-096 – inscription liste de réserve – surveillants de plateaux d'activités – suppression de la période d'embauche
17. Modification résolution n° 2011-06-164 – embauche commis bibliothèque statut étudiant – ajout de la période d'embauche

Contrats, mandats et acquisitions

18. Acceptation taux et primes assurances collectives – SSQ Groupe Financier – 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
19. Services bancaires – Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno
20. Acquisition d'équipements informatiques – emprunt fonds de roulement

Affaires courantes

21. Adoption Politique de gestion des surplus
22. Stationnement édifice Daragon-Lafrance – Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – surplus non affectés
23. Reconnaissance Action jeunesse Saint-Basile-le-Grand – organisme indépendant
24. Autorisation participation membre du conseil – cérémonie de remise Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin – 20 octobre 2011 à Saint-Jean-sur-Richelieu
25. Autorisation traverses de chemins publics – Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. – saison hivernale 2011-2012
26. Autorisation traverses de chemins publics – Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. – saison hivernale 2011-2012
27. Appui Ville d'Otterburn Park – renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine
28. Subvention – Opération Nez Rouge
29. Subvention – Chambre de Commerce Mont-Saint-Bruno – Gala du mérite – 10 novembre 2011
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions
32. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX GRANDBASISOIS (19 h 30 à 19 h 31)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-10-262

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 6 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2011-10-263

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de septembre 2011

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de septembre 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 261 765,57 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>356 040,94 \$</u>
	<u>1 617 806,51 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

États comparatifs des revenus et dépenses – second semestre 2011

Le conseil prend acte du dépôt des états des revenus et dépenses du second semestre 2011 préparés par le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

A-2011-17

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité (projet de règlement n° 1003)

AVIS DE MOTION est donné par madame Marie Ginette Lafrance, pour la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité.

A-2011-18

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc (projet de règlement n° 1007)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc.

2011-10-264

RÉSOLUTION

Adoption du second projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le second projet de règlement n° U-130-42;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du second projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-130-42 à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue lors de la séance du 6 septembre 2011, il y a lieu d'adopter sans modification le second projet de règlement n° U-130-42;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit adopté le second projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comité consultatif

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux du comité suivant :

Comité de circulation

➤ Séances ordinaires – 16 août et 13 septembre 2011

2011-10-265

RÉSOLUTION

Comité de circulation – nomination d'un président

CONSIDÉRANT QUE le comité de circulation a recommandé au conseil de nommer monsieur Richard Lapointe au poste de président lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de donner suite à la recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Richard Lapointe à titre de président du comité de circulation, pour la durée équivalente à la balance du terme à courir de son mandat, soit jusqu'au 11 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-266

RÉSOLUTION

Comité de circulation - nomination membre citoyen

CONSIDÉRANT le poste vacant au sein du comité de circulation;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de la parution d'un appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,



ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Florent Fortier à titre de membre citoyen du comité de circulation, pour la durée équivalente à la balance du terme à courir, soit jusqu'au 11 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 3 août 2011

Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 25 août 2011

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- Séances ordinaires – 23 août et 13 septembre 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 22 juin 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 3 août 2011

2011-10-267

RÉSOLUTION

Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – approbation de la variation budgétaire 2011

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a consigné une variation budgétaire de l'ordre de 300 \$ pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE cette variation est due à l'ajustement du taux appliqué en 2011 à l'enveloppe ACE à la suite de la signature des conventions collectives de la fonction publique;

CONSIDÉRANT QUE cette variation doit être approuvée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver la variation budgétaire 2011 de l'ordre de 300 \$ pour l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-268

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, les dépenses d'exploitation de la Régie étaient de 2 723 378 \$ et les dépenses d'immobilisation de 1 769 622 \$, totalisant 4 493 000 \$ et que la quote-part de la Ville s'élevait à 873 330 \$;



CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 13 septembre 2011, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 861 799 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 513 201 \$ pour des dépenses totales de 4 375 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour l'exercice financier 2012 fixée à 826 704 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-269

RÉSOLUTION

Embauche commis bibliothèque – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QU'il est requis de recruter deux (2) commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 20 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'embaucher mesdames Louise Struthers et Marie-Pier Côté à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, pour la période du 4 octobre 2011 au 4 septembre 2012.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-270

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2011-04-096 – inscription liste de réserve – surveillants de plateaux d'activités – suppression de la période d'embauche

CONSIDÉRANT l'inscription de deux (2) personnes sur la liste de réserve de surveillants de plateaux d'activités, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire lors de la séance ordinaire du 4 avril 2011;



CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription sur la liste de réserve était du 3 avril au 1^{er} octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.6 de la Politique d'embauche du personnel prévoit que les employés occasionnels inscrits sur la liste de réserve doivent être embauchés pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De supprimer la période d'embauche de messieurs Marc-Antoine Breau et Éric Deschamps inscrit sur la liste de réserve de surveillants de plateaux d'activités, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire afin qu'ils soient embauchés pour une période indéterminée, le tout aux conditions prévues à la résolution n° 2011-04-096, laquelle est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-271

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2011-06-164 – embauche commis bibliothèque statut étudiant – ajout de la période d'embauche

CONSIDÉRANT l'embauche de deux (2) personnes à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire lors de la séance ordinaire du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la période d'embauche n'est pas inscrite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.6 de la Politique d'embauche du personnel prévoit que les employés statut étudiant doivent être embauchés pour une durée déterminée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'ajouter la période du 7 juin 2011 au 4 septembre 2012 pour l'embauche de mesdames Laurie Lafontaine et Josianne Harvey-Boudreault à titre de commis bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire afin qu'elles soient embauchées pour une période déterminée, le tout aux conditions prévues à la résolution n° 2011-06-164, laquelle est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-272

RÉSOLUTION

Acceptation taux et primes assurances collectives – SSQ Groupe Financier – 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement relativement aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;



CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 1^{er} septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'accepter les taux et les primes présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés et des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Les tableaux des taux et des primes sont joints à la présente pour en faire partie intégrante. Les primes peuvent varier en fonction du volume (ajouts, retraits ou variations du nombre et de la fonction des personnes adhérentes).

Il est de plus résolu qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-273

RÉSOLUTION

Services bancaires – Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno et la Ville, quant à la gestion courante des comptes bancaires, est échue;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la Caisse le 19 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'option D s'avère la plus avantageuse pour la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 19 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir l'option D de l'offre de services présentée par la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno, pour l'ensemble des services bancaires requis aux opérations financières de la Ville pour une période de 12 mois, le tout aux conditions décrites dans l'offre de services soumise le 19 septembre 2011.

Il est de plus résolu que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-274

RÉSOLUTION

Acquisition d'équipements informatiques – emprunt fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE le conseil, lors du processus budgétaire 2011, a prévu 30 000 \$ au programme triennal des immobilisations afin d'acquérir des équipements informatiques pour remplacer les postes de travail devenus désuets;



CONSIDÉRANT QUE la compagnie de soutien informatique avec laquelle nous faisons affaires, Trilogie groupe conseil, a procédé à une analyse de nos équipements et est venue à la conclusion qu'il était nécessaire de remplacer 20 postes de travail devenus désuets;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques;

CONSIDÉRANT QUE les prix pour l'acquisition des équipements informatiques ont été approuvés par le Centre de Services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 19 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition d'équipements informatiques auprès de DELL Canada pour un montant de 16 346,41 \$, taxes incluses, selon la proposition en date du 22 septembre 2011;

De mandater Trilogie groupe conseil afin de procéder à l'achat des licences nécessaires, pour un montant total de 9 479,84 \$, taxes incluses.

Il est de plus résolu, pour défrayer les présentes dépenses, d'emprunter la somme de 25 826,25 \$ au fonds de roulement pour une période de 2 ans, emprunt remboursable à raison de versements annuels soit un de 12 913,13 \$ et un de 12 913,12 \$, payables à compter de l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-275

RÉSOLUTION

Adoption Politique de gestion des surplus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les modalités relatives à l'utilisation des surplus de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion des surplus veille à ce que les surplus libres soient utilisés d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 9 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de gestion des surplus telle que déposée et dont copie initialisée par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-276

RÉSOLUTION

Stationnement édifice Daragon-Lafrance – Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – surplus non affectés



CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile procédera à la réfection du stationnement résidentiel situé sur la rue Lapalme et que les coûts de ces travaux n'ont pas été prévus au budget 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile a sollicité la Ville afin de défrayer les coûts de réfection des infrastructures municipales, soit le trottoir monolithique sur la rue Lapalme et la reconstruction de la bordure en façade de la rue Vanier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux de réfection totalisent un montant de 11 889,12 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 1^{er} septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De défrayer les coûts de réfection des infrastructures municipales, soit le trottoir monolithique sur la rue Lapalme et la reconstruction de la bordure en façade de la rue Vanier, pour un montant de 11 889,12 \$, taxes incluses.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense de 11 889,12 \$, taxes incluses, à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-277

RÉSOLUTION

Reconnaissance Action jeunesse Saint-Basile-le-Grand – organisme indépendant

CONSIDÉRANT la demande d'accréditation de l'organisme Action jeunesse Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui œuvrera auprès de la jeunesse granbasiloise;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Saint-Basile-le-Grand a été dissout le 12 juillet 2011 et que les membres de son conseil d'administration siègent maintenant sur celui de l'Action jeunesse Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des loisirs prévoit qu'un organisme municipal de loisir doit faire l'objet d'une reconnaissance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les rapports de recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date des 19 juillet et 21 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

De reconnaître Action jeunesse Saint-Basile-le-Grand à titre d'organisme indépendant de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-278

RÉSOLUTION

Autorisation participation membre du conseil – cérémonie de remise Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin – 20 octobre 2011 à Saint-Jean-sur-Richelieu



CONSIDÉRANT les quatre (4) mises en candidature de la Ville pour l'obtention du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, volet Action Régionale (Montérégie);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont confirmé leur présence à la cérémonie de remise du Prix qui se tiendra le 20 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Montérégie a fait parvenir gracieusement six (6) billets soit deux (2) billets par candidat présent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de déléguer un membre du conseil pour assister à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De déléguer monsieur le conseiller Jacques Fafard pour assister à la remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, volet Action Régionale (Montérégie) qui se tiendra le 20 octobre 2011 au Club de golf de Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'autoriser l'achat d'un billet, au montant de 50 \$, afin de permettre à Monsieur Fafard d'assister à l'événement.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement du membre du conseil soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-279

RÉSOLUTION

Autorisation traverses de chemins publics – Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. – saison hivernale 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige des organismes de véhicules tout terrain et de motoneiges qu'ils obtiennent une autorisation des autorités concernées pour la traverse de chemins publics;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club de Motoneige du Centre de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'il y a sur le territoire de la Ville des traverses qui sont signalisées conformément aux normes du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 21 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie à emprunter la traverse à l'intersection de la montée Robert et du chemin des Trente pour la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-280

RÉSOLUTION

Autorisation traverses de chemins publics – Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. – saison hivernale 2011-2012



CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige des organismes de véhicules tout terrain et de motoneiges qu'ils obtiennent une autorisation des autorités concernées pour la traverse de chemins publics;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a sur le territoire de la Ville des traverses qui sont signalisées conformément aux normes du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 21 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc., pour la saison hivernale 2011-2012, à emprunter les traverses de la rue Parent près de la route 116, de la montée Robert à la hauteur du chemin des Trente et celle à la hauteur du chemin du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-281

RÉSOLUTION

Appui Ville d'Otterburn Park – renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 31 août 2011, une demande de la Ville d'Otterburn Park concernant la réalisation d'un projet de renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park sollicite notre appui dans ses démarches auprès des instances gouvernementales pour permettre le retrait d'une pointe de terre créée lors du dépôt de matières par le ministère des Transport du Québec dans les années 60, puisque cette dernière provoque des effets néfastes sur l'écoulement des eaux, entraînant ainsi la disparition de la plage;

CONSIDÉRANT QUE les coûts occasionnés par ce projet de renaturalisation ne peuvent être défrayés exclusivement par la Ville d'Otterburn Park et qu'une aide financière des partenaires gouvernementaux est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la Ville d'Otterburn Park dans ses démarches auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation d'un projet de renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-282

RÉSOLUTION

Subvention – Opération Nez Rouge

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le président d'Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge offre un service bénévole d'accompagnement aux gens qui ne se sentent pas en mesure de conduire un véhicule et que ce service est offert à tous les résidents de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 100 \$ soit versé à Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu à titre de contribution financière de la Ville à cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-10-283

RÉSOLUTION

Subvention – Chambre de Commerce Mont-Saint-Bruno – Gala du mérite –
10 novembre 2011

CONSIDÉRANT l'invitation de la Chambre de Commerce Mont-Saint-Bruno afin de soumettre des candidatures d'entrepreneurs grandbasilois pour la tenue du Gala du mérite qui se tiendra le 10 novembre 2011 au Centre Marcel-Dulude de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé la candidature de monsieur Sylvain Lapointe de la Boucherie Lapointe Gourmande et celle de madame Esther Côté de l'Agence de voyage Esther;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 1^{er} septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno à titre de « Partenariat Argent » pour le Gala du mérite.

Il est de plus résolu d'autoriser l'achat de cinq (5) billets soit un pour monsieur le maire et deux (2) pour chacune des candidatures retenues, au montant de 153,60 \$ chacun, pour un montant total de 768 \$, taxes incluses, pour leur participation à l'événement qui se tiendra le 10 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 02 à 20 h 11)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-10-284

RÉSOLUTION

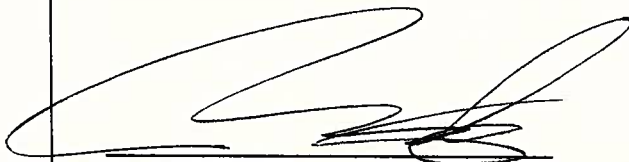
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Bernard Gagnon
Maire


M^e Marie-Christine Lefebvre
Greffière par intérim